

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 février à 18 heures

PRESENTS : PANCRACIO Amélie. VAUZEILLES Daniel. CHANONAT Jean-Louis. QUINSAT Guy. FOURNIER Pascal. CREGUT Sylvain. RAYNAUD Aurélie. SARLIEVE Claude. DA CRUZ Marie-Laure.

ABSENT EXCUSE : LABASSE Emmanuel (Pouvoir à M. ROUX Daniel)

ORDRE DU JOUR

- . *Approbation du dernier compte rendu*
 - . *Point sur le dossier zones humides*
 - . *Animations estivale 2019*
 - . *Remplacement pompe à chaleur à l'école*
 - . *Questions diverses*
-

APPROBATION DES DEUX DERNIERS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendu des deux dernières réunions du Conseil Municipal sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

POINT SUR LE DOSSIER DES ZONES HUMIDES

Le maire indique qu'une réunion a eu lieu en mairie avec l'avocat et le géomètre, il a été fait le point sur ce dossier. M. BACQUET, député honoraire a conseillé de ne pas lancer la procédure judiciaire dans l'immédiat. Le dossier est suspendu jusqu'au 21 février, une réunion doit avoir lieu le 21 février en préfecture, pour négociation avec Madame la préfète.

Le Département attend le résultat de la réunion du 21.02.2019 (pour l'intervention des engins).

ANIMATIONS ESTIVALE 2019

Le programme d'animation estivale 2019 a été préparé par Manon. A cet égard, M. le Maire donne la parole aux membres de la commission qui ont assisté aux réunions préparatoires. A ce jour, rien n'est arrêté définitivement, d'autres réunions auront lieu prochainement. Dossier à revoir !

Festival de la VALLEE VERTE : le maire indique que le financement au festival est complexe, la commune du Chambon n'a pas donné de subvention, mais a réglé les prestations (1750€). La communauté de Communes a attribué 4000€ aux communes. Le maire ne souhaite pas reverser les 1000€.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer 1000€ cette année 2019 au festival (sans autre prestations).

FOIRES A LA BROCANTE 2019

M. STUCKER propose les dates suivantes pour 2019.

- . vendredi 31 mai (ascension) au LAC CHAMBON
- . Dimanche 16 juin (au bourg)
- . Dimanche 7 juillet (au bourg)
- . Dimanche 28 juillet (au bourg)
- . Dimanche 4 août (au bourg)
- . Mardi 27 août (au bourg)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces propositions de date pour l'organisation des foires à la brocante.

REEMPLACEMENT POMPE A CHALEUR A L'ECOLE

Le Maire indique qu'il y a eu un souci avec la pompe à chaleur de l'école (suite aux dégradations commises par les enfants) ???

Il fait part de trois devis d'entreprise pour le remplacement de la pompe à chaleur.

Entreprise BOUCHE, devis d'un montant de 12 335€ (HT)13 568 € TTC

Entreprise RUSSO ENERGIE (12 080 €)HT. 14 496 € TTC

Entreprise ROLHION Energie (17 816€)HT. 21 379 € TTC

Actuellement c'est une pompe électrique qui remplace la chaudière (+ 2 radiateurs d'appoint) à l'école.

Une vive discussion s'instaure au sein du Conseil sur ce sujet.

Le conseil municipal décide de ne pas prendre de décision dans l'immédiat, mais l'entreprise locale « BOUCHE » est la mieux placée.

M. le Maire se charge de trouver le plus rapidement possible une solution à cet état de fait, en effet il est absolument nécessaire que le chauffage normal soit remis à la rentrée des vacances de février.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIER ACHAT TERRAIN – MORILLAT-VERGNOL

M.MORILLAT Julien devait nous transmettre une offre d'achat à ce jour ce n'est pas le cas, dossier en attente !!!

DOSSIER PARKINGS AU LAC(Varenne)

Le SMAF a contacté les propriétaires (trois), à ce jour aucune réponse n'a été transmise au SMAF.

Le Maire propose de louer les trois terrains aux particuliers, si les négociations n'aboutissent pas avant la saison estivale, donc Dossier en suspens.

PLU

M. le Maire indique à son conseil, qu'une nouvelle réunion de travail aura lieu fin février.

DOSSIER DE M. Mme ROYER Franck de Montmie

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Mme ROYER domiciliés à Montmie qui sollicite l'acquisition de la parcelle ZP 64, qui se trouve dans le prolongement de leur parcelle N°63.

Cette parcelle se trouve être l'ancienne réserve des pompiers.

Après délibération, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de contacter le SDIS pour avoir leur avis sur cette affaire.

VEHICULE COMMUNAL - C15

L'embrayage du véhicule est à réparer (environ 700€ HT). Annonce sur le bon coin. A ce jour, une seule personne est venue voir le véhicule, mais n'a pas donné suite !!!

Devis d'achat d'un pickuck éventuellement : Prix : 20500€, Isuzu Nissan : 24 675€, Ford : 28000€. Le conseil souhaite demander une reprise du C15 au fournisseur choisi pour l'achat d'un véhicule neuf. Aucune décision n'est prise à ce jour.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

La commune demande au Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'ISSOIRE (SME) d'intervenir en tant que mandataire pour la réalisation des travaux d'assainissement suivants :

. Réhabilitation des stations d'épurations de Montmie et de Bressouleille

Monsieur le Maire est chargé de signer la convention afférente à ces travaux entre la Commune et le SME ; celle-ci donnant délégation de mandat au SME.

Ladite convention définira les modalités d'intervention du Mandataire et le plan de financement global de l'opération.

Dossier à suivre.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Le Maire remercie toutes les personnes qui se sont investies pour le CCAS. (Mesdames PANCRACIO Amélie. DA CRUZ Marie-Laure, élues et Mesdames FOURNIER Marie-Jeanne, BABUT Valérie. VERGNOL Jacqueline, déléguées au CCAS.

Le fournisseur choisi pour les cadeaux offerts aux personnes qui n'ont pu se déplacer pour le repas est la boulangerie MORILLAT.

(3 couples, et 15 paniers individuels) au même prix que l'année dernière.

DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE AU DEPARTEMENT PAR Mme BUSSINET Myriam

Une Proposition d'un secours d'urgence, a été formulée au département par Mme BUSSINET Myriam pour un montant de 150€ relatif à l'achat de bois de chauffage.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

DOSSIER LES GALOPINS DU SANCY AU LAC CHAMBON 2019

L'association des Galopins du Sancy souhaite renouveler la location de la parcelle à côté du terrain multi- sport pour l'année 2019.

D'autre part, ils ont évoqué la possibilité de monter une petite cabane type cabane de jardin à côté de leur emplacement afin d'y stocker leur matériel et de le fermer à clé en leur absence, en remplacement du « typee » pas très adapté à l'environnement.

L'association souhaite également organiser sur le thème de l'environnement une marche ludique, avec un groupe d'enfants accompagnés de poneys, le 30 mai autour du Lac Chambon , cette marche serait ponctuée de différentes activités relatives à l'environnement et du Zéro Déchets afin de sensibiliser les enfants à cette cause. A ce sujet une éventuelle utilisation du barnum, si cela s'avère nécessaire, ainsi que des containers pour contenir les déchets qui seront collectés lors de l'après-midi d'animation.

Le Conseil municipal prend acte, et se félicite d'une telle initiative citoyenne.

DEMANDE D'EMPLACEMENT DE Mme SIMON (Trompoline)

Mme SIMON Laurence sollicite par courrier le renouvellement d'emplacement pour la saison d'été 2019. Pour rappel : Trampoline assistés par élastiques et toboggan gonflable sur la plage ouest en face de la brasserie le « 50 ».

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

M. le Maire indique que M. WITZ a peut-être un projet de jeux aquatiques sur le Lac.

A cet égard, le Conseil Municipal se prononce pour l'ensemble des utilisateurs du domaine public qui en feront la demande pour 2019, de ne pas appliquer d'augmentation.

DEMANDE DE LA SOCIETE NIDENOUX

La Société sollicite une exonération de taxes foncières pour leur location touristique.
Après délibération, le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Suite à un problème survenu avec le chauffeur du car, dans le cadre du ramassage scolaire assuré par le Conseil départemental, l'arrêt à l'entrée du camping du Prés- Bas est maintenu officiellement par le Conseil Départemental.

MANIFESTATIONS 2019

CHAMBON/JEEP les 27/28 avril 2019

TRAIL DE LA VALLEE VERTE les 22/23 juin 2019

SWINRUN LES 29/30 juin 2019

TRIATHLON LE 1^{ER} septembre 2019

LE RASSEMBLEMENT DE QUADS .début octobre, la date définitive n'est pas connue à ce jour.

ASSOCIATION VARENNES EN MOUVEMENT

M. le Maire donne la parole à M. LEOTY Vincent, Président de l'association.

La commune sera maître d'ouvrage des travaux, mais d'importantes subventions seront apportées : par la fondation du patrimoine, la Région et le Crédit Agricole.

L'alimentation de l'eau du chantier est évoquée, prévoir une cuve citerne pour les travaux ?
EDF, le maçon, assure sa démarche de raccordement électrique.

BORNES ELECTRIQUES

80 bornes sont attribuées gratuitement sur l'ensemble du Département par le SIEG, mais la commune du Chambon n'est pas concernée !!! Celui-ci demande si la commune envisage néanmoins la pose d'une borne électrique, à sa charge ,13500€ +1230€ chaque année pour assurer l'entretien.

Après délibération, le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette installation dans l'immédiat.

SANCY SNOW JAZZ : la prestation aura lieu au « 500 Diables » le 13.02.2019

A ce sujet, Mme SARLIEVE s'interroge pourquoi la commune paie la SACEM pour cette manifestation et pense que cela n'est pas trop normal. Monsieur le Maire prend acte de cette interrogation, et se renseignera auprès de l'association « Sancy Snow Jazz »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance en remerciant tous les membres présents à cette session.